

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MARDI 29 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION	N°09/29-11-2022/327
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	23
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	16
Nombre de votants	:	39
Adoption	:	39

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, BALDASSARI Nicolas, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, MANICCIA Christophe, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ALBERTINI Paola à PIACENTINI Céline, ANDREANI Dominique à NEGRETTI Pierre, CECCARELLI Laurent à PAOLI Jean-François, CECCOLI François-Xavier à ROSSI Antoine, COLONNA Caroline à ORSINI Pierre, DELOVO Cosima Sandra à MANICCIA Christophe, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à DI MENZA Dominique, LANFRANCHI Marie-Eugénie à FRASSATI Jeanne, LEANDRI Marc à DOMINICI Jean, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MARTELLI Marina à BENZONI Joseph, MAURIZI Jean-André à GIOVANNI Auguste, MICHELI Virginie à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à GOFFI Karina, SIMONI Barthélémy à CASTELLI Jean-François, VESPERINI Nunzia à VALERY Olivier.

Membre Elu Titulaire Excusé :

M. ABELI Eric

Membres Associés ayant participé : Mme, MM.

ACQUAVIVA François, LE HAY Yves, RAIMONDI Sibille.

OBJET :

Port de Plaisance et de Pêche Tino Rossi :

Candidature au renouvellement de la concession - Mandat au Président afin de procéder aux négociations ainsi qu'à l'ensemble des actes relatifs à la procédure

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1971 disposant que l'Etat, alors autorité concédante, a porté concession du Port de Plaisance et de Pêche Tino Rossi d'Ajaccio à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio Sartène, ex CCI 2A et CCI de Corse depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Vu que le contrat de concession a fait l'objet d'une modification de son périmètre par l'intégration du quai Brancalonei et du terrain adjacent, par avenant n°1 en date du 23 mars 2009 ;

Vu l'article 15-1 et III de la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002, disposant du transfert de la propriété et de la compétence du port de plaisance et de pêche Tino Rossi de l'Etat vers l'ex Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu que dans le cadre de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, disposant d'une nouvelle organisation territoriale, ce port est devenu propriété de la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que le contrat de concession établi pour une durée de 50 ans à compter du 1^{er} janvier 1972, arrive à échéance le 31 décembre 2021 ;

Vu que la durée du contrat de concession a fait l'objet d'une prolongation pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022, par avenant n°2 en date du 10 décembre 2021 (Délibération n°21/239 de la Collectivité de Corse) ;

Vu la Délibération de Bureau de la CCI de Corse N°07/06-10-2022 en date du 06 octobre 2022 ;

L'Assemblée Générale autorise le Président à proposer la candidature de la CCI de Corse au renouvellement de la concession du Port de Plaisance et de Pêche Tino Rossi et le mandate pour procéder aux négociations, signer tous actes et diligenter toutes procédures pour la conclusion d'un nouveau contrat.

Bastia, le 29 novembre 2022

Le Président



Jean DOMINICI